

Mission Encrevé - Benhamou

Début 1990. Dans le cadre du projet de Grande bibliothèque, décision de transférer les Livres imprimés et les Périodiques de la Bibliothèque nationale sur le site de Tolbiac (transfert en 1998) [1]. Les Collections spécialisées resteront sur place, à Richelieu. L'idée de créer une Bibliothèque nationale des Arts naît.

30 janvier 1990. Au colloque sur l'avenir des grandes bibliothèques, annonce officielle de la décision de transférer la Bibliothèque d'art et d'archéologie - Jacques Doucet sur le site Richelieu.

Décembre 1990. Rapport de Michel MELOT, à la demande du ministre de la culture, Jack LANG, et du ministre de l'éducation nationale, Lionel JOSPIN, intitulé "Projet pour une réunion des bibliothèques d'art à la Bibliothèque Nationale".

1991 - 1992. A la suite de ce rapport, mise en place de structures de réflexion autour d'un projet de Bibliothèque nationale des arts.

19 décembre 1991. Lettre de mission signée par Lionel JOSPIN, ministre de l'Education nationale et par Jack LANG, ministre de la Culture et de la Communication, désignant Pierre ENCREVÉ comme "rapporteur général du projet d'Institut international d'histoire des arts", et le chargeant d'animer un groupe de dix experts internationaux dans le but de "préciser les objectifs du futur institut et définir les conditions dans lesquelles il assumera ses différentes fonctions". La lettre évoque le projet parallèle de Bibliothèque nationale des arts dont la réalisation doit être engagée dès le début de 1992.

Janvier 1992. Lionel JOSPIN, ministre de l'Education nationale et Jack LANG, ministre de la Culture et de la Communication, confient à Emmanuel LEROY-LADURIE, administrateur général de la Bibliothèque nationale, la présidence de l'Association pour la Bibliothèque nationale des arts.

4 septembre 1992. Une réunion interministérielle adopte le principe de la création de l'Institut international d'histoire des arts, sur la base d'une note remise par Pierre ENCREVÉ : l'IIHA sera créé au 1er janvier 1993 et s'installera dans les locaux de la rue Vivienne à l'automne 1994.

Octobre 1992. Remise officielle du rapport de Pierre ENCREVÉ sur l'Institut international d'histoire des arts, rédigé avec la collaboration d'Emmanuel HOOG.

Conclusion Encrevé : Créer un institut de recherche et d'enseignement, véritable pôle d'échanges systématiques avec la communauté scientifique internationale, mais n'y incluant pas de bibliothèque spécifique, puisqu'il devait bénéficier de la proximité de la Bibliothèque nationale des arts. Sur le site Richelieu-Vivienne, l'institut, la Bibliothèque nationale des arts et l'Ecole nationale du patrimoine, devaient former le Centre international d'histoire des arts et du patrimoine L'IIHA devait être fondé sur une

logique cumulative, permettant de préserver l'indépendance des différents acteurs. A la place du regroupement de l'ensemble des enseignements doctoraux réunis à l'institut en école doctorale interuniversitaire que souhaitait le ministère de l'Education nationale, le rapport Encrevé préconisait une fédération doctorale interuniversitaire dont l'organe essentiel aurait été un conseil scientifique représentatif de tous les composants. Du point de vue de la recherche, l'ensemble Institut-BNA devait jouer un rôle essentiel, offrant des moyens et des instruments de travail et rendant possibles des projets interdisciplinaires ainsi que la coopération entre les acteurs de l'histoire de l'art, qu'ils dépendent des ministères de l'Education nationale ou de la Culture. L'institut devait devenir une sorte de "maison" des historiens de l'art. Enfin, l'institut devait se doter d'un centre de documentation, "constitué dans une logique non de substitution ou de duplication, mais de complémentarité à l'égard des centres parisiens déjà existants".

Pour la première fois, après une large consultation, le rapport Encrevé établit une liste des partenaires de l'enseignement supérieur susceptibles d'être associés au projet.

Novembre 1992. Rapport de François FOSSIER sur les "Ressources en Histoire de l'art dans les bibliothèques de la région parisienne", dans l'optique d'une Bibliothèque nationale des arts.

Décembre 1992. Au nom de l'Association pour la Bibliothèque nationale des arts, Françoise BENHAMOU signe, au terme de travaux approfondis, un rapport intitulé « Pour une Bibliothèque nationale des arts ».

Conclusion Benhamou : Créer à Richelieu une bibliothèque d'étude et de recherche en histoire de l'art, rassemblant des fonds déjà existants (la Bibliothèque d'art et d'archéologie, la Bibliothèque centrale des musées nationaux et les collections d'architecture de la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts), et conservant de surcroît les collections des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale, mais sans organe distinct de recherche et d'enseignement, puisqu'elle devait être articulée avec l'Institut international d'histoire des arts. Le libre accès était envisagé, non seulement aux usuels pour tous les lecteurs, mais aussi aux collections d'imprimés pour un certain nombre de lecteurs autorisés. Ce libre accès impliquait notamment la création d'une réserve élargie dont les magasins ne seraient pas accessibles et la décision d'adopter un système de classement systématique pour les nouvelles collections acquises. Toutefois, il n'était pas question d'envisager de recoter ni de reclasser les fonds rétrospectifs.

Début 1993. S'appuyant sur le rapport Encrevé, Jack LANG, ministre de l'Education nationale et de la Culture, souhaite la création d'un établissement public administratif intitulé " Institut international d'histoire des arts ". Le Conseil d'Etat consulté estime qu'un tel organisme ne peut être créé par simple décret puisqu'il n'entre pas dans le cadre d'un établissement public existant, sa création ne pouvant avoir lieu que par la voie législative. Le projet, pourtant très élaboré, reste donc sans suite.

Mars - juillet 1993. Déménagement de la Bibliothèque d'art et d'archéologie - Jacques Doucet et installation provisoire dans le quadrilatère Richelieu, salle des Périodiques et salle Mortreuil, dans le cadre de la future Bibliothèque nationale des arts

[[1](#)] La BNF sera créée par décret le 3 janvier 1994